

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 059-215903832-20251016-DC_2025_101-AU

République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-0101

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame MAROUSEZ née CIRELLI Claudine visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

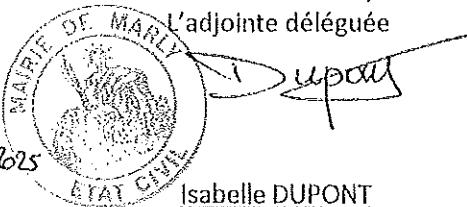
D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1666 à Madame MAROUSEZ née CIRELLI Claudine domiciliée à Jenlain (Nord) – 6 rue de la Gare.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 24 octobre 2025 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 4,25 m², d'un montant de TROIS CENT VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 16 octobre 2025

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 20/10/2025
et de la publication le 20/10/2025

Isabelle DUPONT